



Compte rendu conseil municipal

3 juillet 2025

Présents : Michel TIBAYRENC – Marc PERRONNET - Béatrice ESCUDERO – Valérie CORDEAU - Valérie BLASZKA - Anita MARGUERITAT - Corinne RATEL

Absents :

Brigitte RENOARD (CUENOT) ayant donné son pouvoir à A.MARGUERITAT
Benoît ROLLAND - Jérôme BERTHON - Gilles LAUBIER

Secrétaire de séance : Valérie CORDEAU

1) SIEGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE CDC LA SEPTAINE

La loi impose un minimum de 29 conseillers communautaires, répartis en fonction de la population de chaque commune, avec au moins un représentant par commune.

Lors du dernier conseil communautaire, les élus ont voté le maintien à 36 du nombre total de conseillers pour la prochaine mandature, comme c'est le cas actuellement.

Cependant, en raison des évolutions démographiques Avord gagne un conseiller, Baugy en perd un et Soye conserve ses 2 représentants.

La répartition des sièges de conseillers communautaires est la suivante :

Communes	Nombre de conseillers communautaires
AVORD	9
BAUGY	4
FARGES-EN-SEPTAINE	3
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	2
VORNAY	2
SOYE-EN-SEPTAINE	2
VILLABON	2
NOHANT-EN-GOÛT	2
GRON	2
VILLEQUIERS	2
ÉTRÉCHY	2
CROSSES	1
OSMOY	1
JUSSY-CHAMPAGNE	1
CHAUMOUX-MARCILLY	1

Vote : 8 Pour

2) PLAN DE FINANCEMENT SDE 18

Le maire souhaite procéder au passage en LED de 9 lanternes

Le SDE 18 a adressé le plan de financement suivant :

LIEU	Montant travaux HT	Part Commune	Part SDE18
Route de Bourges	9 240.12€	4 620.06€	4 620.06€

Vote : 8 Pour

3) PLAN DE FINANCEMENT SDE 18

Le maire souhaite procéder à l'extension de l'éclairage public rue Saint Marc avec la mise en place de 3 lanternes LED.

Le SDE 18 a adressé le plan de financement suivant :

LIEU	Montant travaux HT	Part Commune	Part SDE18
Rue de Saint Marc	4 432.24€	2 216.12€	2 216.12€

Vote : 8 Pour

4) AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

Conformément à l'article L. 622-1 du Code de la fonction publique, les autorisations spéciales d'absence sont accordées sous réserve des nécessités de service, sur présentation d'un justificatif, et ne sont pas récupérables.

Motif de l'absence	Justificatif requis	Durée accordée
Mariage ou PACS de l'agent	Acte de mariage / PACS	5 jours (1)
Mariage d'un enfant	Acte de mariage de l'enfant	3 jours (1)
Naissance d'un enfant (pour le père, le conjoint, concubin ou partenaire PACS)	Acte de naissance	3 jours
Adoption (enfant placé chez l'agent)	Décision ou acte administratif d'adoption	3 jours consécutifs dans les 15 jours suivant l'événement
Annonce d'un handicap, pathologie chronique ou cancer chez un enfant	Certificat médical	2 jours

Motif de l'absence	Justificatif requis	Durée accordée
Décès d'un enfant de moins de 25 ans ou d'une personne de moins de 25 ans à charge	Certificat de décès	14 jours (1)
Décès d'un enfant de 25 ans ou plus (non parent)	Certificat de décès	12 jours (1)
Décès du conjoint, concubin ou partenaire de PACS	Certificat de décès	3 jours (1)
Congé de deuil (en cas de décès d'un enfant)	Certificat de décès	8 jours (4) – fractionnables dans l'année suivant le décès
Décès du père, de la mère, beau-père ou belle-mère	Certificat de décès	3 jours (1) (2)
Décès d'un frère ou d'une sœur	Certificat de décès	1 jour (1)
Décès des grands-parents	Certificat de décès	1 jour (1)
Décès d'un oncle, tante, nièce ou neveu	Certificat de décès	1 jour (1)
Déménagement de l'agent (à partir du 6e mois de présence)	Justificatif de déménagement	1 jour (3)
Soins ou garde momentanée d'un enfant malade de moins de 16 ans	Certificat médical ou justificatif de garde	Nombre de jours de travail hebdomadaire +1 (5)
Concours ou examens professionnels	Convocation + attestation de présence	Jour de l'épreuve + veille (si déplacement important et validation de l'autorité territoriale)

Note:

- (1) Une journée supplémentaire peut être accordée si le déplacement > 500 km aller-retour.
- (2) Belle-famille = parents du conjoint uniquement.
- (3) Valable à partir du 6e mois d'ancienneté.
- (4) Le congé de deuil peut être fractionné et pris dans un délai d'un an à compter du décès.
- (5) Pas de limite d'âge pour les enfants en situation de handicap.

Vote : 8 Pour

5) ENQUETE PUBLIQUE « CHEMIN FROID »

Le conseil municipal est informé que la commune de Soye-en-Septaine envisage la cession du chemin rural dénommé « chemin Froid », situé route d'Osmoy. Ce chemin, long d'environ 70 mètres et large de 4 mètres, n'est plus utilisé par la population et ne dessert qu'un hangar agricole privé. Il n'est pas inscrit au tableau des voies communales.

Une première délibération favorable à la cession avait été prise le 31 mai 2002, mais n'avait pas été suivie d'effet.

Aujourd'hui, un riverain a manifesté son intérêt pour l'achat de ce chemin, dans le but d'y réaliser des plantations occultantes (jardin, piscine). La commune est favorable à cette cession, sous réserve :

- De la prise en charge par l'acquéreur des frais de notaire et éventuels frais de bornage ;
- Du versement d'un montant forfaitaire de 1 500 € à la commune.

Conformément aux dispositions en vigueur, la cession d'un chemin rural suppose au préalable :

1. La constatation de sa désaffectation (c'est-à-dire dénué d'usage public) ;
2. La réalisation d'une enquête publique avant cession avec la nomination du commissaire enquêteur

Vote : 8 Pour

6) CONVENTION ASSOCIATION ACBD AVORD

Le maire informe le conseil municipal que l'association ACBD Avord souhaite proposer, à Soye-en-Septaine, des activités physiques diversifiées et accessibles à tous, favorisant la santé, le bien-être et le développement personnel.

Deux types de cours seraient organisés dans ce cadre :

- Renforcement musculaire (adultes) :
les mardis de 18h30 à 19h30
- Savate Boxe Française (adolescents et adultes) :
Proposé les mardis de 19h30 à 21h00

Afin d'officialiser et d'encadrer cette collaboration, le maire propose de conventionner avec l'association ACBD Avord sur le même type de convention que l'association de yoga.

Vote : 8 Pour

7) CONVENTION STAGE SERVICE ADMINISTRATIF

Une administrée s'est présentée en mairie afin de solliciter un stage d'immersion professionnelle d'une durée de deux à cinq jours au sein du service administratif. Cette immersion a pour but de lui permettre de confirmer son orientation professionnelle.

Elle envisage par la suite d'intégrer la formation de secrétaire général de mairie proposée par le centre de gestion du Cher (CDG 18), en partenariat avec le GRETA. Cette formation a pour objectif de former des agents polyvalents capables d'assurer les missions administratives, comptables et d'accueil au sein des petites communes.

Ce type de stage court permet de mieux appréhender les réalités du métier avant l'entrée en formation.

Proposition pour un stage de 4 jours courant juillet.

Vote : 8 Pour

8) DIVERS

Vente du terrain communal :

Les propriétaires du terrain voisin du dépôt communal ont pris en charge l'étude de sol, étape obligatoire avant toute vente. La transaction sera finalisée devant notaire, conformément à la délibération adoptée lors du conseil municipal d'avril.

Élections municipales 2026 :

Le maire a présenté les principales évolutions concernant les conditions de candidature pour les prochaines élections municipales de mars 2026. Un document explicatif, réalisé par l'Association des Maires de France, a été diffusé via l'application Panneau Pocket.

Gestion des déchets – SICTREM :

Sous réserve d'un vote favorable lors d'un prochain conseil communautaire, le contrat actuel du SICTREM devrait être modifié à partir de janvier 2026.

Les emballages seraient collectés une semaine sur deux, comme les ordures ménagères actuellement.

Pendant les quatre mois d'été, la collecte serait hebdomadaire.

Le ramassage s'effectuerait à l'aide de sacs fournis par les communes, selon des modalités encore à définir.

Conseil d'école – Réaction du maire :

À la suite de la diffusion du compte rendu du dernier conseil d'école, le maire a lu son mail de réponse exprimant son regret face aux propos négatifs de la directrice à l'égard de la Communauté de Communes (CDC). Il y a rappelé les nombreuses améliorations réalisées à Soye ces dernières années (réfection de toiture, rénovation de salle de classe, installation du portail et de la clôture, équipement divers) ainsi que le travail du personnel mis à disposition par la Septaine (ATSEM, personnel de cantine, périscolaire, centre de loisirs).

70 élèves sont attendus à la rentrée prochaine pour les 3 classes de l'école de Soye.

Facturation par la CDC :

À compter de janvier 2026, la CDC la Septaine facturera à chaque commune les prestations effectuées par la CDC des Terres du Haut Berry, en charge du traitement de certains actes. Pour Soye, une estimation annuelle d'environ 2 000 € est prévue.

Travaux de voirie :

Divers travaux ont été réalisés récemment, notamment Allée Saint-Marc - Carrefour de la route du Tremblay - Virage de la rue Saint-Marc

Travaux sur l'Auron – SIAB 3A :

En raison du faible niveau de l'eau, le SIAB 3A a pu reprendre les travaux d'aménagement de l'Auron. L'objectif est de créer un couloir parallèle afin de favoriser le développement de la zone humide.

Suivi des personnes vulnérables :

Durant la période de canicule, les membres référents du CCAS ont pris contact avec les personnes vulnérables inscrites sur le registre communal, afin de s'assurer de leur bien-être, leur apporter des conseils de prévention, et proposer une aide si nécessaire.

Le suivi de ces personnes se fait tout au long de l'année mais est renforcé lors des périodes de fortes chaleurs ou autres événements majeurs.